



MAIRIE DE RANCHAL
<http://mairie-ranchal.fr/>

**Compte rendu de la réunion du conseil du municipal
en date du 10 décembre 2018 à 20 heures 30**

Date de convocation : Le 05/12/2018

Date d'affichage : Le 05/12/2018

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le 10 décembre 2018 à 20H30 sous la présidence de Mr DE BUSSY Jacques, Maire.

Nombre de conseillers : - En exercice : 11
- Présents : 09
- Votants : 10

ETAIENT PRESENTS :

Mr DE BUSSY Jacques, Maire, Mr LAGOUTTE Damien, 1^{er} adjoint, Mme SUCHET Ghislaine, 2^{ème} adjointe, Mr PERRIER Jean Luc, 3^{ème} adjoint, Mr FORAY Thomas, Mme GARDIN Bernadette, Mr LAGOUTTE Michel, Mme RAPHANEL Jeannine, Mr MORANA Antoine.

Excusés :

- Mr TISSIER Nicolas
- Mr LONGIN Olivier : Pouvoir à Mme GARDIN Bernadette.

Le compte rendu du conseil municipal du 18 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1. Axe 1 : affaires générales et finances, responsabilité le maire

1.1. Budget :

- La commune a demandé aux services de la trésorerie (ministère des finances) une étude sur la situation financière de la commune. Mr Prémel, Trésorier confirme la bonne santé des finances.
- L'endettement étant nul, la capacité d'emprunt de la commune pour faire face à des projets de développement est de l'ordre de 200.000 €.
- Réalisation du budget en date du 30 novembre 2018 par rapport au budget voté
 - o seulement 45% des dépenses de fonctionnement ont été engagées par rapport aux dépenses programmées. Il en résulte un probable un report de l'excédent sur le poste d'investissement en 2019.
 - o 40 % des dépenses d'investissement ont été réalisées. Ce pourcentage assez faible peut s'expliquer par les perturbations dans le fonctionnement du conseil en 2018, qui ont ralenti la mise en œuvre des projets
- Subventions aux associations :
 - o En 2018, le montant des subventions versées aux associations communales est identique à celui de 2017. Ces subventions seront mises en paiement en décembre.
 - o La subvention versée à l'association des jeunes sera suspendue, en attendant la recomposition de l'association, et la remise en état du local fortement délabré.

- Les critères d'attribution des subventions seront réajustés lors du prochain conseil municipal, en février 2019.
- une convention a été signée en novembre 2018, avec le Conseil Départemental pour la sécurisation du centre bourg. La subvention s'élève à 4 200 € pour un montant de 16 000 € HT budgété par la commune
- Les ressources à mobiliser en 2019 hors dotations de l'Etat sont les suivantes :
La commune dispose de plusieurs sources de financement mobilisable sur des projets en cours de préparation. Ces financements sont probables Ils dépendront de la capacité de convaincre de la qualité de nos projets.
 - Le Conseil Départemental :
 - Appel à projet services du partenariat territorial (mars 2019)
 - Taxe espace sensible (décembre 2018)
 - PDPIR (sentier)
 - L'Etat (Sous-Préfecture):
 - Dotation solidarité rurale (mars 2019)
 - La COR : Sur la période 2019/2020 une dotation est envisageable pour un montant cumulé de l'ordre de 100.000 €
 - La Région : une dotation globale de l'ordre de 30 k€, évaluée par Monsieur Verchère, conseiller régional, pourrait être attribuée à la commune sur des projets d'investissement

1.2. Communication : dossier suivi par Antoine Morana :

- Site :
 - Antoine Morana poursuit le travail en coulisse pour aller vers le meilleur référencement
 - Une régulation des débats sur le site doit être organisée : À cet effet, un régulateur est installé, il est composé de 3 personnes impliquées dans la création du site : Antoine Morana, Jeanine Raphanel, et Marie Claude Depauw. Leurs décisions se font en lien avec le maire.
 - Les statistiques de fréquentation enregistrées démontrent un bon démarrage du site.
- Bulletin municipal :
Le site ne remplacera le bulletin municipal ; celui-ci sera préparé pour diffusion au plus tard mi février.

1.3. Elus et personnel (dossier impliquant adjoints et Jeanine Raphanel)

- Afin d'anticiper au mieux le possible rapprochement, toute nouvelle décision concernant le statut, le salaire, les conditions de travail, la formation des agents sera étudiée en fonction des pratiques mises en place dans la commune de Cours,
- Une évaluation du travail des agents et de leurs projets est engagée en 2018 par le maire et les adjoints

1.4. Commission électorale

Le conseil délibère à l'unanimité sur la composition des membres de la commission de contrôle des listes électorales :

- Membres titulaires ; Jeanine Raphanel, Jean Yves Merlier, Suzanne Guillermin
- Membres suppléants : René Lagoutte, Bernard Ducros

1.5. Commune nouvelle (dossier impliquant le maire et les adjoints)

Point sur rencontre avec la commune de Cours et Patrice Verchère :

- Le projet de rapprochement entre nos communes est bien accueilli ; sa conclusion dépendra des conseils municipaux issus des élections de 2020.
- Il existe plusieurs scénarii de rapprochement possibles, dans leur délai de mise en œuvre
- Ces rencontres ont permis de prendre la mesure des actions à mener, pour être en cohérence avec le mode de fonctionnement actuel de Cours.

1.6. Vie de la Cor

- Le Maire de Ranchal siège à la Cor, en son absence, il est représenté le 1er adjoint, Damien Lagoutte
- Un débat est engagé au sein de la Cor sur les compétences que les communes peuvent transférer à la Corr, sans fragiliser leur fonctionnement.
- Actuellement, les relations entre la commune et la Cor portent essentiellement sur le Plu, les déchets, le tourisme, et l'informatique. Ces relations sont de qualité.
- Déchets
 - o Le rapport annuel 2017 du service de gestion des déchets de la Cor a été adopté par le conseil municipal. (2 absentions)
 - o À compter du mois de juin 2019, les modalités de collecte des déchets vont évoluer : Au lieu des 20 points de collecte actuels, seuls 5 points de collecte seront effectifs avec tournée hebdomadaire.
 - o L'intention de la Cor est de réduire ses couts (le budget de fonctionnement annuel est de 4 530 000 €). Nous sommes bien conscients de la gêne que cela va occasionner pour les usagers.

2. Axe 2 : urbanisme, aménagement, école, (dossiers sous la responsabilité du 1er adjoint)

2.1. Projet « centre bourg » impliquant le maire et les adjoints

- l'objectif est de procéder à une amélioration globale du centre bourg, cœur de la commune ; celle-ci se fera à travers l'aménagement de la place, la sécurisation piétonnière, la maîtrise des flux de circulation, la signalétique et la pose d'un revêtement sur la chaussée Après un premier apport de l'étude faite par l'Agence Départementale, il apparait nécessaire de s'appuyer sur un bureau étude , capable de nous aider à produire une vision d'ensemble. Celui-ci porterait par ailleurs la maîtrise d'œuvre des travaux, assurant une cohérence globale dans la conception et l'exécution.
- Une consultation a été engagée ; deux bureaux d'étude ont été sollicités, et le cabinet « Réalités » a été retenu, par délibération, à l'unanimité. Une réunion aura lieu début janvier pour finaliser le contrat
- La commune a demandé au Conseil Départemental de lui transférer la compétence voirie sur la section de la route départementale traversant le bourg. Ce transfert s'accompagnerait du transfert des fonds que le conseil départemental affectera à cette opération de réfection du revêtement

2.2. Urbanisme dossier suivi par maire et le 1er adjoint :

- Etat d'avancement du PLU:

- La Cor a approuvé techniquement le zonage d'assainissement. La délibération du devrait être confirmée au prochain conseil communautaire du 19.12.18.
- Dans la foulée, le conseil municipal pourra approuver le PLU dans sa version finale.
- Permis de construire :
 - 3 dossiers sensibles restent à régulariser, les travaux ayant été effectués en omettant de déposer les autorisations obligatoires
- Etat des ventes foncières et immobilières sur 2018 : 5 ventes immobilières, et. 22 ventes foncières.
- Nombre de permis de construire ou certificat d'urbanisme demandés : 4 déclarations préalables, 22 certificats d'urbanismes, 1 autorisation d'aménager un ERP, et 2 permis de construire.

2.3. lotissement :

- Après consultation des professionnels de l'immobilier et débat au sein de la commission urbanisme et au sein du conseil municipal, il a été décidé de mettre les lots en vente au prix de **26 €** du m².
- **le conseil a délibéré à la majorité ; une voix contre s'est exprimée**

2.4. Ecole dossier suivi par Damien Lagoutte :

- Théâtre : vendredi 21 décembre, le travail des élèves de l'école conduit sous la responsabilité d'une troupe de théâtre mandatée par la Cor sera présentée aux ranchalais. Jeannine Raphanel a représenté la commune dans ce travail en faisant le lien avec le club de l'amitié.
- CAF : le conseil délibère à l'unanimité pour le renouvellement du contrat enfance jeunesse. Sa mise en œuvre pourrait se faire dans le cadre d'un rapprochement avec le centre social de Cours.

3. Axe 3 : voirie, bâtiments, travaux, (dossier sous la responsabilité du 2^{ème} adjoint)

3.1. ADAP (agenda d'accessibilité programmé en vue d'une amélioration des usages pour les personnes à faible mobilité)

- Etat d'avancement sur l'école (suivi par le 1er adjoint) : Les travaux en cours seront achevés au 31 décembre.
- Les autres dossiers ADAP concernant la salle des fêtes, l'église et le restaurant sont à réaliser avant le 31 décembre 2019.

3.2. Voirie : dossier impliquant Michel Lagoutte

- L'agent technique va bénéficier en février 2019 d'une formation à la conduite d'engin.
- Conditions de travail
 - Du petit matériel (perceuse,....) a été acheté en vue d'effectuer les petits travaux d'entretien.
 - Un aménagement du local technique est programmé pour cet hiver
- Voirie
 - Une reprise des contacts avec les communes de Poule Les Echarmeaux, Saint Bonnet et Saint Nizier a été effectuée pour l'entretien des parties communes des pistes forestières. Poule Les Echarmeaux prend en charge l'entretien de la piste de Flavardy aux Ecorbans.

- En cas de fort enneigement, le GAEC LONGIN sera sollicité par la commune pour le déneigement. Afin de garantir l'efficacité de son intervention, la commune prendra en charge le cout d'adaptation de son matériel
- En ce qui concerne l'entretien de la voirie communale, aucun retour de dysfonctionnement n'a été enregistré sur le 4 ème trimestre 2018.
- Voirie intercommunale :
 - La Cor prendra en charge l'entretien de la partie de voirie pour laquelle la commune a sollicité son l'intervention.

3.3.Travaux réseau eau

- Le chantier est clos au 7.décembre2018. Pour rappel, l'opération a été conduite par le syndicat Rhône Loire Nord et exécuté par l'entreprise Sade. La commune a été associée aux réunions de chantiers hebdomadaires avec présence de madame Suchet.

3.4.Maison bord d'eau

- Après jugement du tribunal administratif confirmant un danger imminent, la démolition a été engagée par la commune
- Les travaux ont suspendus à la demande du fils de la propriétaire qui envisageait de consolider la partie la moins dégradée. Cependant, sans confirmation de sa part de cette intention, la démolition va être achevée. Préalablement et par précaution, une ultime relance du propriétaire sera effectuée.

3.5.Travaux eau sur Reins

- Projet Syrrta :
 - Le Syrrta porte un Contrat de rivière sur 5 ans qui est axé sur le débit et les berges des rivières. Dans ce cadre, des opérations pour préservation de la source du Reins sont envisagées
 - Un lien sera fait avec le projet de sentier et de découverte des espaces naturels. Un dossier peut être monté entre le Syrrta, le conseil départemental, et le Conservatoire des espaces sensibles afin d'obtenir des aides.

3.6.Petits ouvrages sur le Reins : Les travaux sont lents à démarrer car les dossiers sont lourds à monter, mais les réfections envisagées devraient pouvoir se faire.

3.7.Rapport sur la visite des bâtiments communaux, dossier impliquant Michel Lagoutte, Olivier Longin, et les membres de la commission

Un inventaire du patrimoine de la commune a été effectué :

- La salle des jeunes est à remettre en état (Dossier suivi par Olivier Longin et Nicolas Tissier)
- L'église et la salle des fêtes : Le grenier doit être nettoyé pour éviter tout risque d'incendie.
- Immeuble «gite» : Michel Lagoutte a réparé l'entrée. Des pics à pigeons ont été commandés afin d'éviter que ces derniers s'installent durablement sur cet immeuble.
- Mairie : Laure Malé, ostéopathe, exerce actuellement son activité dans un immeuble qui est en vente Elle s'est adressé à la mairie, afin de savoir s'il était possible de trouver un autre local. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte de lui louer

la « salle des adjoints » située au 1^{er} étage de la mairie, moyennant un loyer mensuel de 250 €.

- Caveau : L'évier a été changé.

3.8. Décharge : dossier impliquant Michel Lagoutte

- La barrière a été posée, et des cyprès ont été plantés.
- Un panneau d'information sera prochainement installé pour indiquer les modalités d'usage

3.9. Santé, social

- Projet santé vallée de l'Azergues : La COR envisage de soutenir un projet de médecine ambulatoire sur le secteur de Lamure sur Azergues.
- Service d'Aide à domicile de Cours dossier impliquant Jeanine Raphanel : L'activité est en augmentation de 20 % sur 2018. **une nouvelle organisation est en mise en place avec deux autres structures.**
- CCAS : Le colis de fin d'année sera distribué le samedi 22 décembre, et le repas de Noël aura lieu le samedi 12 janvier 2019.

4. Axe 4 : développement (dossier sous responsabilité 3^{ème} adjoint)

4.1. Projet sentier de randonnée (dossier suivi par Mr le Maire, Antoine Morana, Bernadette Gardin, et Jeanine Raphanel)

- Pour la mise en place de ce projet, un groupe de travail a été créé avec Jean Luc Perrier, Antoine Morana, Bernadette Gardin, et Jeanine Raphanel.
- Le but de ce projet est la valorisation des sentiers de Ranchal. Deux sentiers de randonnée pourraient être créés ainsi qu'un sentier de VTT. Le coût du projet est évalué à 50.000 €. Le financement pourrait se faire avec la Cor, le département, le Comité des fêtes.

4.2 Salle des fêtes : dossier suivi par Bernadette Gardin

- En 2018, la salle des fêtes a été louée 12 week end aux associations communales et 5 week end à des particuliers.

Après en avoir débattu en conseil municipal, il s'avère nécessaire de réévaluer les tarifs de location des salles communales, afin d'être en adéquation avec les tarifs pratiqués dans D'autres communes :

- o A compter du 01 janvier 2019, concernant la salle des fêtes :
 - La location reste gratuite pour les associations communales. Pour les habitants de Ranchal, ce tarif s'élève à 250 € et pour les personnes extérieures à la commune, ce tarif est porté à 350 €
 - De plus, trois cautions seront demandées : une caution de 450 € pour la location de la salle, une caution de 100 € pour le ménage et une caution de 50 € en cas d'utilisation de la vaisselle. Le forfait chauffage/ électricité s'élève à 50 € du 01 septembre au 30 avril, le reste de l'année, il est fixé à 20 €.
- o Concernant le caveau :
 - la location reste gratuite pour les associations communales. Pour les habitants de Ranchal, ce tarif s'élève à 100€ et pour les personnes extérieures à la commune, ce tarif est porté à 150 €

- De plus, deux cautions seront demandées : une caution de 150 € pour la location de la salle, et une caution de 50 € pour le ménage. Le forfait électricité est fixé à 10 €.

Le conseil accepte ces nouveaux tarifs à l'unanimité.

4.3 Commerces et autres activités économiques locales ; dossier impliquant Bernadette Gardin

L'acquisition d'un immeuble par la commune reste à l'étude

4.4 Projet éolien : La compagnie Nationale du Rhône a démarché la commune pour obtenir du foncier afin d'installer des éoliennes. Aux vues de la complexité du dossier technique, il a été demandé à la Cor de soutenir la commune dans cette réflexion. Une réunion est prévue à Tarare, le 19 décembre.

5. Divers :

- Comité de Mémorial de Thel : Monsieur Michel Lagoutte informe le conseil qu'une exposition aura lieu à Ranchal, les 25 et 26 mars 2019 dans la salle du conseil.
- Jeanine Raphanel fait remarquer au conseil l'augmentation du prix du m³ d'eau.
- La date des vœux est fixée au dimanche 13 janvier 2019
- Le prochain conseil municipal est fixé au 15 février 2019.